

## Enseignement Moral et Civique

Collège La Xavière - Vénissieux - C. Cumin- Classes de 3<sup>ème</sup>

### Fiche : L'élection du délégué de classe

**Problématique : En quoi l'élection du délégué de classe est-elle un moment important pour tous les élèves de la classe ?**

✍ **Compétence travaillée** ⇒ S'engager et assumer des responsabilités dans le collège

### Rôle des délégués

Chaque classe élit 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour l'année scolaire.

Ils sont chargés de représenter les élèves de la classe en toutes circonstances, et sont les porte-parole des élèves auprès des professeurs et des personnels d'éducation, notamment au moment du [conseil de classe](#) où ils siègent.

À cette occasion :

- ils recueillent les avis et propositions des élèves (avant le conseil de classe)
- ils en font part aux participants lors du conseil de classe, (pendant le conseil de classe)
- et ils diffusent à leurs camarades les informations qui leur sont communiquées au cours du conseil, (après le conseil de classe)

### Elections

#### Électeurs et candidats

Chaque élève peut voter pour élire les délégués de sa classe. Aucune condition d'âge ou de nationalité n'est exigée.

De même, chacun peut être candidat.

Les candidatures sont individuelles. Les candidats peuvent se déclarer le jour même de l'élection, aucune déclaration préalable n'est nécessaire.

#### Calendrier des élections

L'élection est organisée par le professeur principal (ou un professeur désigné par le chef d'établissement) et se déroule **avant la fin de la 7<sup>e</sup> semaine de l'année scolaire**.

Elle est précédée d'une réunion d'information sur le rôle des délégués et les attributions du conseil de classe.

#### Durée du mandat

Le délégué est élu pour la durée de l'année scolaire en cours.

#### Déroulement de l'élection

Les élections se déroulent à bulletin secret **au scrutin uninominal à 2 tours**.

Chaque électeur vote pour un candidat.

Les candidats sont présentés à la classe. Cependant, un élève n'ayant pas présenté sa candidature peut être élu s'il a reçu un nombre suffisant de voix et s'il accepte son mandat de délégué.

Au 1<sup>er</sup> tour, si un candidat obtient **la majorité absolue des suffrages**, il est déclaré élu et devient délégué.

Si aucun des candidats n'obtient **la majorité absolue**, on procède à un 2<sup>nd</sup> tour où **la majorité relative** suffit. Les 2 candidats qui obtiennent le plus de voix sont déclarés élus.

En cas d'égalité du nombre de voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1370>

**Voter** c'est choisir un candidat afin d'être représenté. En faisant ce choix, l'élève s'engage dans la vie de la classe et du collège.

Chaque élève est **électeur** (il peut voter) et est **éligible** (il peut être élu). Un élève candidat peut donc voter pour lui-même !!!

**Un scrutin uninominal** est une élection durant laquelle l'électeur ne peut voter que pour un seul candidat.

Un candidat est élu à la **majorité absolue** lorsqu'il obtient la moitié des votes plus un.

Un candidat est élu à la **majorité relative** lorsqu'il obtient plus de votes que son adversaire.

---

### Election des délégués de classe

#### 1<sup>er</sup> tour - Liste des candidats et résultats des votes


Si à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, un candidat a obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu. **Dans ce cas, surlignez le nom de votre 1<sup>er</sup> délégué de classe.**

#### 2<sup>ème</sup> tour - Liste des candidats et résultats des votes (seuls les candidats ayant obtenu au moins une voix au 1<sup>er</sup> tour peuvent maintenir leur candidature au 2<sup>ème</sup> tour)


Les délégués de classe sont : \_\_\_\_\_

Les délégués suppléants sont : \_\_\_\_\_